

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 7 septembre 2021 à 19h00 au 143, rue de l'Église.

Sont présents : Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Martin Tourigny et Sandra Lampron.

La séance est ouverte à 19h04 par monsieur Grégoire Bergeron, maire. Gabriel Pinard, Directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Jessica Després, secrétaire-trésorière adjointe, fait office de secrétaire de la séance.

2021-09-091 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-09-092 Adoption du procès-verbal du 3 août 2021

Il est proposé par Claudia Doucet, secondé par Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 août 2021 soit adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-09-093 Adoption des comptes

Il est proposé par Martin Tourigny, secondé par Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 107 560,25\$, dont 13 850,74\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2021-09-094 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Sandra Lampron, secondé par Claudia Doucet de nommer Martin Tourigny comme maire suppléant.

2021-09-095 Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU l'appel de candidature qui a été publié pour le poste en question;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Claudia Doucet et appuyé par Martin Tourigny de nommer Gabriel Pinard au poste de directeur général et secrétaire-trésorier

et de mandater Monsieur Grégoire Bergeron, maire, à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.

2021-09-096

Désignation d'autorité au directeur général et secrétaire-trésorier pour signer les documents financiers.

Considérant les nombreuses signatures requises pour l'administration de la Municipalité, il est proposé par le conseiller Patrick Mathis, appuyé par le conseiller Martin Tourigny et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Gabriel Pinard, à signer les documents au nom de la municipalité (dont les chèques, les documents de la caisse Desjardins et autres documents financiers) et à lui octroyer une carte de crédit corporative avec une limite de crédit disponible de 1000\$. Par le fait même, le conseil retire Sarah Richard comme signataire et détentrice de carte de crédit pour la municipalité de Saint-Samuel.

2021-09-097

Revenu Québec - Représentant.

Il est proposé par Claudia Doucet, secondé par Sandra Lampron et résolu à l'unanimité que le directeur général Gabriel Pinard soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité de Saint-Samuel qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont approuvé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 7 septembre 2021. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

2021-09-098

Quote-part – Avenue Santé Bois-Francs

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Saint-Samuel a déjà contribué financièrement aux efforts de cet organisme pour obtenir des services médicaux pour la région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Tourigny, appuyé par Claudia Doucet et résolu à l'unanimité d'accueillir favorablement la

demande au montant de 3385\$, qui constitue notre quote-part au montage financier régional, pour soutenir l'organisme.

2021-09-099 Demande d'aide financière – Fabrique de Saint-Samuel

Il est proposé par Sandra Lampron et secondé par Patrick Mathis que le conseil autorise un montant de 400\$ à la Fabrique de Saint-Samuel.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2021-09-100 Demande d'aide financière de la Table de concertation des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska

Il est proposé par Claudia Doucet et appuyé par Martin Tourigny d'allouer la somme de 50\$ comme contribution à l'activité Journée Internationale des aînées qui se tiendra le 30 septembre 2021 à Victoriaville.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Patrick Mathis propose la levée de la séance à 19h30. La séance est close.

« Je, Grégoire Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Grégoire Bergeron,
Maire**

**Gabriel Pinard
Secrétaire-trésorier**